



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **13 DEC. 2021**
N° **3126** /ANSSI/SDE

DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT
AU NIVEAU RENFORCE

IAS CLASSIC v5.2 ON MULTIAPP v5.0
(versions 5.2.0.A.C et 5.2.0.A.O)

THALES DIS FRANCE

RCS 562 113 539

6 Rue de la Verrerie
92190 Meudon
France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

Fiche 1 : Conditions et limites de la qualification.

Fiche 2 : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1^{er} – Le produit fourni par la société THALES DIS FRANCE portant le nom « IAS CLASSIC v5.2 ON MULTIAPP v5.0 » en versions 5.2.0.A.C et 5.2.0.A.O respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



Guillaume POUPARD
Directeur général de l'Agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

Fiche 1

Conditions et limites de la qualification.

Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés.
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

Limites

- L1. Seules les fonctions de sécurité décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

Fiche 2

Base documentaire de la qualification

Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur https://www.legifrance.fr

Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Rapport technique d'évaluation : - Evaluation Technical Report – ARGAN-C, référence LETI.CESTI.ARC.FULL.001, version 1.1, 19/10/2021, CEA-LETI.
-------	--

Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification, référence : ANSSI-CC-2021/54 en date du 04/11/2021
[CRYPTO]	Guide des mécanismes cryptographiques : Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.

Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	<p>Guide d'installation et d'administration du produit [AGD_PRE_OPE] :</p> <ul style="list-style-type: none">- MultiApp V5.0 : AGD OPE and PRE document IAS Classic v5.2, référence D1547769, version 1.5, 19/10/2021, THALES DIS ;- IAS Classic Applet v5.2 : Personalization Profiles Guide, référence D1546633A, version A, 31/03/21, THALES DIS. <p>Guide d'utilisation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none">- IAS Classic Applet v5.2 Reference Manual, référence D1542053, version B, 18/05/2021, THALES DIS ;- BioPIN Manager V3 Reference Manuel, reference D1481720, version E, 25/06/2021, THALES DIS. <p>Guides de développement d'applications :</p> <ul style="list-style-type: none">- [AGD-Dev_Basic] Rules for applications on Multiapp certified product, référence D1484823, version 1.21, février 2021, THALES DIS ;- [AGD-Dev_Sec] Guidance for secure application development on Multiapp platforms, référence D1495101, version 1.3a, mars 2021, THALES DIS. <p>Guides pour l'autorité de vérification [AGD-OPE_VA] :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verification process of Gemalto non sensitive applet, référence D1484874, version 1.2, février 2021, THALES DIS ;- [ORG_LOAD] Verification process of Third Party non sensitive applet, référence D1484875, version 1.21, février 2021, THALES DIS.
[CDS]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - MultiApp V5.0: IAS Classic with MOC Server v3.1 Security Target,

référence D1506187, version 1.87, 19/10/2021, THALES DIS.

Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :

- IAS Classic v5.2 with MOC Server v3.1 on MultiApp V5.0 Security Target LITE, référence D1506187_LITE, version 1.5, 19/10/2021, THALES DIS.

Diffusion interne (par messagerie)

ANSSI DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie – chrono informatique.